

DEPARTEMENT  
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT  
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 20 MARS 2026

**OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du quinze mars deux mille vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à Saint Amans Soult sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Jérémy ALQUIER  
Françoise CANOVAS  
Cédric CARME  
Julie DURAND  
Christian SEGUIER  
Delphine BERNARD  
Claude FABRE  
Nicole GIMENO  
Jérôme CROS  
Mélanie RUZAFI  
Anthony DURAND  
Catherine DUFOUR  
Alain VIDAL  
Nicole SUC  
Hugo MUSSET  
Martine BETEILLE  
Xavier MAFFRE  
Tatiana CORREIA DE JESUS  
Luc CABROL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme CROS. Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

MM (Mmes) : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Julie DURAND - -  
Christian SEGUIER - Delphine BERNARD - Claude FABRE - Nicole GIMENO - Jérôme CROS -  
Mélanie RUZAFI - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Alain VIDAL - Nicole SUC - Hugo

MUSSET - Martine BETEILLE - Xavier MAFFRE - Tatiana CORREIA DE JESUS - Luc CABROL  
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Christian SEGUIER, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Julie DURAND.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.  
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, conformément aux articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	19
- bulletins blancs ou nuls :	3
- suffrages exprimés :	16
- majorité absolue :	10


Ont obtenu :

- M. Jérémy ALQUIER :	16 voix
-----------------------	---------

M. Jérémy ALQUIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.  
M. Jérémy ALQUIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Pour extrait conforme,  
A Saint Amans Sout le 20 mars 2026

La secrétaire de séance : Julie DURAND



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 23 mars 2026

Le Maire

Jérémy ALQUIER

